

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLUI

Maîtrise d'ouvrage :  
Communauté Urbaine d'Arras

Maîtrise d'oeuvre : **EVEN Conseil**

Contact : Odile BRUN

Prix : 97 075€ HT

Année : 2014-2017

### Descriptif de l'étude

Située en position de carrefour entre l'espace rhénan et le bassin parisien, 2 pôles de rayonnement conséquents, la Communauté Urbaine d'Arras regroupe 101 860 habitants répartis dans 39 communes au sein de la région Nord Pas-de-Calais. Sa ville-centre, Arras, occupe un rôle stratégique pour le développement du département du Pas-de-Calais dont elle est le chef-lieu.

Les 10 communes les plus urbaines côtoient 29 communes rurales à l'environnement agricole et naturel préservé. Cette forte dimension rurale garantit un cadre de vie agréable pour les habitants et constitue un socle identitaire pour la Communauté Urbaine d'Arras. Toutefois, ce cadre de vie est questionné par un phénomène de périurbanisation faisant subir des pressions sur l'environnement du territoire et sur ses paysages.

Soucieuse de ces enjeux environnementaux, la CUA souhaite aujourd'hui se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal « 3 en 1 », intégrant le PLH et le PDU et s'inscrivant pleinement dans un développement durable qui se nourrit des enjeux liés à l'environnement. L'élaboration de ce document est également perçue comme une opportunité de rassembler chacun autour d'un projet de territoire partagé. Cette démarche est d'autant plus pertinente que la dimension intercommunale du PLUi permet d'asseoir la crédibilité de l'évaluation environnementale : les thématiques liées à l'environnement ayant une véritable pertinence à cette échelle. Les spécificités communales ou de groupements de communes ne sont, pour autant, pas oubliées et l'expertise multiscale permet la mise en œuvre d'une stratégie environnementale à la fois englobante, intégrée à des échelles plus larges, coordonnée et adaptée à des spécificités locales.

### Missions

L'évaluation environnementale du PLUi de la Communauté Urbaine d'Arras s'effectue en plusieurs étapes fortement imbriquées :

- L'analyse des atouts et faiblesses du territoire et l'identification d'enjeux hiérarchisés ;
- L'évaluation environnementale des scénarios de développement pour guider l'écriture du PADD et la définition d'un scénario environnemental ;
- L'analyse des incidences du projet (OAP, zonage, règlement) sur l'environnement et le paysage, de façon itérative, pour adapter le projet aux enjeux identifiés précédemment ;
- L'élaboration d'un outil d'évaluation de la mise en œuvre du PLUi sur l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire.



*Arras la grand place*